Frais de Santé et Prévoyance

En France, la société a mis en place en complément du régime obligatoire de la Sécurité Sociale un mécanisme de Prévoyance que l'on résume par le mot « Mutuelle ». Elle permet de bénéficier d'une protection sociale complémentaire couvrant les risques invalidité, décès, maladie, chirurgie.

Ce mécanisme est obligatoire pour tous les salariés. Les cotisations sont prélevées directement par l'employeur chaque mois et cela est visible sur votre feuille de paie.

Pour les salariés ALU-I

Humanis
Canton inter entreprise La Boétie
147 rue Paul-Vaillant Couturier
92240 Malakoff
@ : sante.laboetie@humanis.com
Téléphone 0 969 32 80 28 (N° Cristal, appel non surtaxé)
L'accueil téléphonique est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h

Le site WEB Humanis vous permet de :

- ✓ Consulter votre dossier, vos informations.
- ✓ Suivre vos remboursements santé.
- ✓ Télécharger votre décompte de remboursements.
- ✓ Consulter votre plateforme Santéclair
- ✓ Accéder aux documents contractuels, documents utiles …
- ✓ Effectuer des démarches en ligne

Note : La première fois, vous devrez cliquer sur l'espace client, espace particuliers, santé / prévoyance et faire une demande de compte / mot de passe (n° de compte = n° adhérent visible sur la carte « Mutuelle »). Les informations d'accès (identifiant, mot de passe) vous seront transmises à l'adresse mail que vous indiquerez.

Note : Assurez-vous de communiquer à HUMANIS vos changements éventuels de situation de famille, d'adresse ou de coordonnées bancaires.

Transmission entre la Sécurité Sociale et HUMANIS

La procédure « NOEMIE » est un système informatique permettant la télétransmission directe de vos décomptes de sécurité sociale vers HUMANIS. Donc les remboursements sont automatiques, plus rapides et sans oubli.

Professionnels de santé – Réseau Santéclair

Au delà des remboursements complémentaires HUMANIS propose de nous accompagner dans la jungle du choix des professionnelles de santé. Pour cela elle donne accès au réseau Santéclair. (https://www.santeclair.fr/web/)

Ce que propose la société Santéclair est assez simple : elle a sélectionné un réseau de partenaires (3000 opticiens, 2500 chirurgiens-dentistes, etc.…).

Vous y trouverez un large choix d'opticiens mais aussi de dentistes et d'audioprothésistes pratiquant des prix raisonnés. Si vous sélectionnez un professionnel de santé inscrit dans le réseau Santéclair, vous bénéficierez automatiquement du **tiers payant** (donc vous ne ferez pas d'avance de fonds) et ainsi des prix négociés.

Santéclair propose également une prestation d'analyse de devis (dentaires, lunettes, opérations …).

Le réseau Santéclair apporte un volume important de clients en échange les prix pratiqués par le professionnel sont plus raisonnable. Par exemple en optique cela permet de diminuer les prix de 40% en moyenne. Pour les soins dentaires, chez les dentistes du réseau Santéclair la diminution n'est que de 5%, mais sur les prothèses dentaires fréquemment le « reste à votre charge » est plus faible.

Comment utiliser le réseau Santéclair

Afin de sélectionner un professionnel agréé près de chez vous, il faut aller sur le site de web Humanis, espace client, espace particulier, santé /prévoyance saisir votre n° adhérent et mot de passe. Puis menu « Outils et services » et consulter votre plateforme Santéclair.

Concrètement comment cela se passe ?

Vous faite normalement affaire avec le professionnel, au moment de payer vous présentez votre carte de « mutuelle ».

Vous payez seulement le « **reste à charge** » (donc plus d'avance) : HUMANIS paye directement le professionnel, vous ne payez que ce qui n'est pas couvert.

Retraite

HUMANIS assure la gestion des droits des ressortissants AGIRC et ARCCO (Caisse de retraite).

HUMANIS répond à vos questions concernant les relevés de points, le calcul et le paiement des retraites AGIRC et ARRCO.

HUMANIS propose même des stages de préparation de votre dossier de retraite.

SYNDICAT CFTC SANTÉ SOCIAUX

Pour améliorer la vie, défendons la vôtre